

AR PREFECTURE

006-210600110-20190829-DM201934-AR
Reçu le 29/08/2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2019/ *34*

DATE D'AFFICHAGE : 29 AOUT 2019

OBJET : FETES DE FIN D'ANNEE 2019 – SPECTACLE SUR GLACE – PASSATION D'UN CONTRAT AVEC LA SARL DELICE SHOW PATINAGE EVENEMENTIEL

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique,
VU le budget primitif,

VU la délibération du 07 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il sera présenté le 23 décembre 2019, sur la place Général de Gaulle à Beaulieu-sur-Mer, un spectacle sur glace ayant pour thème « Happy Christmas ».

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la SARL DELICE SHOW PATINAGE EVENEMENTIEL, sise 3-5 rue de la Liberté à NICE, d'un contrat portant sur la représentation le 23 décembre 2019, sur la patinoire située sur la place Général de Gaulle, d'un spectacle de glace.

Article 2 : Le coût forfaitaire des prestations est de 4500 € H.T, soit 4747,50 € TTC (TVA à 5,5%).

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 29 AOUT 2019

Le Maire,
Roger ROUX

